

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

### L'impôt sur le revenu à la Chambre. — L'interpellation Jaurès. — Le monument Scheurer-Kestner.

La discussion générale de l'impôt sur le revenu touche à sa fin. Le rapporteur M. Renoult, a prononcé à son sujet un discours d'une vigueur si démonstrative que le vote de la réforme est désormais assuré.

Et ce ne sont pas les critiques de M. Jules Roche, l'adversaire le plus sérieux du projet Caillaux, qui diminueront la confiance de la Chambre dans sa valeur financière et économique. D'ailleurs le ministre a pris à son tour la parole et il a insisté sur l'obligation où l'on se trouvait de remédier aux inégalités des contributions actuelles. Et pour répondre aux deux adversaires de la loi actuelle, il a montré qu'il serait facile d'une part d'en accentuer les dispositions dans l'avenir après expérience et d'autre part que la prospérité économique du pays n'avait rien à craindre de la mise en pratique du projet.

La gauche radicale socialiste a décidé dans une séance de demander la clôture de la discussion générale et le passage à l'examen des articles.

Lundi, une question nouvelle fut posée au ministre des affaires étrangères par M. Jaurès sur l'attitude équivoque d'Abdel-Aziz. Depuis quelques jours on avait appris que l'Allemagne avait été sollicitée par les deux sultans d'intervenir contre la France pour l'obliger à respecter les clauses du traité d'Algésiras. Et cela paraissait invraisemblable de la part d'Abdel-Aziz, en faveur de qui somme toute la France dépensait son or et son sang.

Et l'affaire se compliquait du silence qu'avait gardé M. Pichon sur ce point lors de l'interpellation sur le Maroc. Le fait signalé par le leader socialiste a été reconnu vrai, mais les raisons du silence du ministre ont paru bien pauvres. Tout ce que l'on voulait c'était voir le gouvernement renouveler la déclaration qu'il ne s'engagerait ni dans un sens ni dans l'autre au Maroc. Et c'est ce qui a été fait.

A l'occasion de l'inauguration de la statue de Scheurer-Kestner au jardin du Luxembourg, M. Clemenceau a prononcé une harangue d'un verbe magnifique. Après avoir rappelé les événements de l'affaire Dreyfus qui a été le tournant dangereux de la 3<sup>e</sup> République, le premier ministre a prononcé au sujet de l'Alsace-Lorraine dont Scheurer était originaire des paroles qui auront du retentissement en Europe. Il a déclaré qu'on acceptait loyalement les clauses des traités et cela était nouveau dans la bouche d'un membre du gouvernement français. Avec Gambetta on pensait à l'Alsace-Lorraine avec l'arrière-pensée de la revendiquer aussitôt que l'occasion s'en présenterait, avec Clemenceau, on déclare les traités intangibles et cela n'empêche pas d'en parler avec tristesse. Un jour viendra où... C'est que le temps marche et guérit peu à peu les plaies les plus douloureuses.

## A L'ÉTRANGER

### En Portugal

Au Portugal, les obsèques des deux rois n'ont donné lieu à aucun incident. Il semble que la disparition de l'ancien dictateur ait amené une accalmie.

Et en tout cas trois décrets ont été publiés par le nouveau roi qui révoquent toutes les mesures d'oppression prises par Franco. Et le jeune Manuel a même déclaré qu'il laissait la question de sa liste civile à la libre appréciation du Parlement.

LE FURETTEUR.

## A propos des Sursis

Certaines personnes prétendent qu'il eût été préférable de ne pas diminuer la durée de la première période d'instruction. En tous cas il serait puéril d'affirmer que, de ce fait, il y a péril en la demeure. Il semble même, au contraire, qu'on peut tirer de la nouvelle loi — à un certain point de vue — de sérieux avantages. Voyons un peu.

Le but de la loi de deux ans était, tout en conservant à la France sa puissance militaire, de faire disparaître une criante inégalité par l'établissement de la péréquation du plus sacré et du plus imprescriptible des impôts; l'impôt du sang. C'est, à l'heure actuelle, chose accomplie: chacun sert deux ans et non plus, comme par le passé, un ou trois ans.

Mais cette péréquation qui existait déjà légalement pour les périodes d'instruction n'était en réalité qu'un leurre. Au moyen de dispenses, de sursis, de permissions, obtenus par une filière d'influences dont l'origine pouvait être fort modeste, on « coupait » aux convocations dans l'inquiétante proportion de 40 0/0. Seuls les plus gueux et les plus honnêtes rejoignaient la caserne. Or, cet état de choses était doublement déplorable: d'abord parce que nos réserves n'existaient que sur le papier, ensuite parce que c'était revenir aux errements d'antan, bien plus à un système de privilèges hypocritement dissimulés sous le masque de la légalité.

Et qui donc surtout « coupait » aux convocations? Pas l'ouvrier des villes ni le travailleur des campagnes. Ils accomplissaient presque toujours leurs périodes, bien que ce fût à eux qu'il en coûtât le plus. Au contraire le bourgeois, le petit bourgeois rural ou citadin, éloignait trop souvent de ses lèvres ce calice: il se faisait tout bonnement dispenser, ou encore réclamait sursis sur sursis, de Pâques à la Trinité, ou enfin consentait à rejoindre la caserne pour la première en se faisant adjuer 15 jours de permission sur les 28 jours de service.

La nouvelle loi donne au ministre la possibilité de faire au sursis une guerre sérieuse. Il devra se montrer sévère sur le cas de force majeure invoqué — surtout s'il s'agit d'un bourgeois.

Bourgeois, mes amis, ne prenez pas mal cette petite semonce: je vous adjuer de ne point pester contre la suppression d'un privilège exorbitant, et même d'applaudir de grand cœur à sa disparition.

Il faut, que vous repreniez, en la modifiant à votre usage, une maxime fameuse. Dites-vous: « Bourgeoisie oblige ». Du fait de votre travail... ou de celui de vos parents, vous occupez dans la société actuelle une situation enviable. Cette situation vous ne la consolidez, vous ne la maintenez même qu'en la légitimant, de façon indiscutable, aux yeux de tous.

Bourgeoisie oblige: travaillez donc — même si la nécessité ne vous y contraint pas. Et développez-vous non seulement économiquement, mais encore et surtout moralement et intellectuellement.

Bourgeoisie oblige: servez donc, servez loyalement et aussi longtemps que quiconque. Sachez que dans toutes les sociétés, à Athènes comme à Rome, au temps de la féodalité comme sous la monarchie, la prééminence, le prestige, le respect furent pour ceux qui servaient. C'est que, sous la mutabilité des sociétés humaines, couvent toujours le mépris de la lâcheté et l'amour de la vaillance.

Ne dites donc pas comme ce bourgeois effronté (M. Harduin, pour ne pas le nommer), lequel s'adjuer tous les avantages et repousse toutes les charges, que le service militaire devrait être l'apanage exclusif des mercenaires. Prenez franchement votre part de dangers et de fardeaux, puisque vous avez des raisons majeures de tenir à l'état de choses existant;

vous ferez ainsi œuvre de justice. Et en outre, comme il est indéniable que l'abstention, même minime, n'a même dissimulée, en matière militaire, amoindrirait singulièrement votre prestige et parant votre situation, ne rechignez pas devant la culotte rouge, surtout pour si peu de temps; vous ferez ainsi œuvre de prévoyance et de sagesse...

Le sursis, c'était, à y bien réfléchir, comme une lézarde à peine visible, mais qui eût pu finir, cependant — à la longue et en s'élargissant peu à peu — par détériorer tout l'édifice, dedans et dehors. Qu'on se place au point de vue de l'armée, du civisme, de la justice, on ne regrettera point le sursis, et même sa seule disparition suffirait à faire applaudir la nouvelle loi.

L. CHATEAU.

## Chambre des Députés

Séance du 13 février 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Delpech parle contre le déboisement qui a lieu dans certaines régions de France. M. Ruau, ministre de l'Agriculture, promet de faire observer la loi.

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Ribot prononce un important discours dans lequel il reconnaît que notre système fiscal est bien vieux et qu'il est nécessaire de lui donner plus d'élasticité, en dégrèvant certains revenus à la base et en frappant au sommet d'autres revenus.

On pourrait établir deux impôts: un impôt sur toutes les branches de revenus et un impôt général.

M. Ribot dit que les dégrèvements promis ne sont qu'une poussière de dégrèvement. Puis le leader du centre affirme que l'établissement de l'impôt sur le revenu provoquera un système d'inquisition, et il fait une critique sévère parce qu'il y aura des faveurs accordées. Dans toutes les branches d'administrations, ces faveurs accordées, sont nombreuses et parfois scandaleuses.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 14 février 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Un projet de résolution de M. Jaurès relatif à un projet d'aération de la salle des séances de la Chambre est adopté.

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Charpentier demande ensuite quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour hâter l'adoption de la loi sur les retraites ouvrières.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 13 février 1908

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Leydet demande que la Commission fasse connaître la situation actuelle du projet sur les retraites ouvrières.

M. Cuvinot président de la Commission, donne les renseignements demandés. M. Viviani indique le travail fait et l'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. César Duval sur la crise des transports.

M. César Duval déclare qu'il existe à l'étranger un mouvement très considérable pour détourner de notre pays le trafic du monde et notamment celui de la Méditerranée; l'Allemagne, principalement, semble s'être mise à la tête du mouvement.

Pour le combattre, il est nécessaire de construire des voies fluviales dans tous les bassins de la France; des projets sont déposés en ce sens, il serait temps de les mettre à exécution.

M. César Duval présente ensuite des observations sur les chemins de fer, il en demande le développement et insiste pour l'augmentation de nos voies de pé-

nétration en Suisse, en Italie et en Allemagne.

M. Antoine Périer présente quelques observations analogues; la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Et la séance est levée.

Séance du 14 février 1908

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la suite de la discussion de M. César Duval sur la crise des transports.

MM. Gourju, Audiffred, renouvellent les plaintes au sujet du mauvais fonctionnement du service des transports.

M. Barthou, Ministre des travaux publics donne des explications de détail.

Puis la suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

## CHEZ LE KAISER

Le Schloss impérial, à Berlin. Monument bien connu où l'on enfouit les pieds des visiteurs en d'énormes chaussons de feutre.

Une salle porphyre, or et acajou, qui donne envie d'échapper par un suicide aux joies de la terre.

Guillaume II est en train de confecturer des cartes postales au bénéfice d'un sanatorium.

Il dessine une scène de chevalerie qui se passe chez le burgrave de Nuremberg. Des vassaux bardés de fer brandissent des épées loyales au passages de leur suzerain, dans la cour d'un château gothique.

Heureuse époque, qui ne connaît-ait ni Reichstag, ni social-démocratie! Un laquais apporte les journaux. Ils contiennent le discours de M. Délicassé. L'empereur lit, sonne, mande un aide de camp et d'une voix brève: « A la caserne! »

Cette caserne est proche. Il entre, voit des soldats qui suivent l'école de peloton.

Il en fait approcher un, qui s'entend poser cette question:

« Dis-moi! comment s'est établie la dynastie des Hohenzollern? »

Ahurissement, silence.

« C'est bien! demi-tour! 8 jours! à un autre! »

Même mutisme chez le second et chez le troisième et dans toute l'escouade. Guillaume II repart furieux.

Immédiatement circulaire du ministre de la guerre invitant les chefs de corps à faire apprendre l'histoire dans les régiments.

Bien plus, le kaiser a fait venir l'auteur dramatique Wildenbruch. C'est le Hoflieferant, le fournisseur de la Cour. Ensemble, ils vont écrire toute une série de chefs-d'œuvre.

On construira un théâtre exprès, pour ces drames.

« Le théâtre militaire, a dit l'auguste écrivain, est plus nécessaire que le théâtre populaire. Il faut que l'on sache la gloire des Hohenzollern, leur origine, leur histoire et comment la dynastie seule peut sauver l'empire allemand dans son splendide isolement. »

Ils ne vont pas s'ennuyer, à Berlin!

(Du Cri de Paris).

## A MONACO

Comme sa sœur russe, la Douma monégasque n'est qu'illusion et dérision. A sa première tentative d'indépendance, on l'étrangla. Elle est désormais subordonnée au Conseil municipal, et au gouverneur général, M. Roger.

Le port verra bientôt ses travaux terminés. Un tunnel sous le rocher le joindra à la voie ferrée. C'est avec l'océanographie la grande pensée du règne. Gènes et Marseille n'ont qu'à bien se tenir. Monaco sera la vraie porte ouverte sur l'Orient.

L'idée, du reste, n'est pas nouvelle. Un jour, on l'émettait devant le père du prince actuel. Son Altesse Sérénissime, Charles III, s'esclaffa de rire et

dit: « Le port commercial de la principauté, tenez, le voilà! »

Et il montra le Casino.

C'était un sage, rebelle au changement qu'on appelle progrès. Albert I<sup>er</sup> devrait l'imiter; mieux encore, rebrousser chemin, faire de Monaco une curiosité archéologique; y rétablir le pouvoir absolu, les lettres de cachet, l'Inquisition et la torture.

Les touristes, las des parlementaires, de l'égalité et des tartines sur la peine de mort, ne voudraient plus quitter cette ville étrange et surannée. Au temps des vacances, les établissements d'instruction y mèneraient leurs élèves. Pendant la saison, on y ferait quelques autodafés.

Et la peur d'être coiffé du san benito éloignerait certain auteur dramatique...

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES..... 50

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le bruit court avec persistance depuis quelques jours à Alger qu'un officier du 1<sup>er</sup> zouaves, le capitaine J..., a été fait prisonnier par les Marocains au cours d'une des dernières rencontres. Les autorités militaires cachent soigneusement cette grave nouvelle, que des renseignements très sûrs nous permettent de croire certaine.

Nous posons nettement la question au ministre de la guerre: Est-il vrai que le capitaine J... soit prisonnier des Marocains? Sait-on quel sort lui a été réservé et que compte faire le général d'Amade pour le délivrer?

Après deux jours de repos bien gagnés, à El-Mekki la colonne a bivouaqué à quinze kilomètres environ plus à l'ouest. La marche a été marquée par la razzia d'un millier de moutons, de trois cents bœufs et de quelques chameaux. Les Marocains de la région traversée s'entendaient en tirant une vingtaine de balles inoffensives. L'opération sera plus sensible à l'ennemi que tous les succès sur le champ de bataille, car au Maroc, la razzia est la sanction de la victoire.

« Ce n'est pas une raison, dit-elle, parce que l'on s'est unie à un homme sérieusement, pour rester rivée à lui au cours de tous ses jours, qu'on l'aime ou non, qu'il soit ou ne soit pas digne de confiance. Il faut avoir vécu ensemble pour s'apprécier et se comprendre. »

On a dit que le mariage est une loterie.

« Erreur, écrit Mrs. Townsend. Le billet de loterie, quand il n'est pas bon, on le déchire ou on le brûle. Le mariage est une association; quand elle est reconnue impossible on la rompt et l'on en contracte une autre. Quand une femme se marie, c'est pour être heureuse. Au bout de quelques mois elle se convainc qu'elle ne l'est pas, qu'elle a fait un mauvais choix. Elle y renonce et repare son erreur. »

Telle est la thèse de Mrs. Townsend. Elle est d'ailleurs restée fidèle tant que ses maris successifs ne l'ont pas obligée à faire intervenir dans son ménage la cour du divorce. « Et, ajoutet-elle, pourquoi, s'ils en avaient assez de moi, les aurais-je forcés de porter la chaîne? » Mariée à treize ans, veuve à quatorze, remariée aussitôt, elle a laissé les onze qui suivirent prendre à leur gré le chemin de travers: Elle s'est occupée loyalement du sort des enfants oubliant les pères. L'île n'a point été inabordable. C'est aujourd'hui pour elle une oasis, en dépit de Bourget. Il est vrai que l'auteur d'Outre-mer ne sympathise pas avec les Américains et les Américaines.

Le roi Manuel a présidé le Conseil d'Etat appelé à se prononcer sur la grâce que le roi désirait accorder aux marins qui prirent part à l'émeute du mois d'avril 1906. La grâce a été accordée.

Dans l'exposé des motifs du décret, le roi déclare: « C'est ma plus vive aspiration de commencer mon règne par l'usage de ma prérogative de pardonner, que la Constitution m'accorde. »

Après la réunion du Conseil d'Etat, le roi Manuel a reçu individuellement et par ordre d'ancienneté tous les conseillers. Il a eu pour chacun d'eux des mots appropriés et affectueux.

Les conseillers se sont montrés très sensibles aux égards du jeune souverain.

Le roi a manifesté le désir de faire ses adieux aux aspirants de la marine. Ceux-ci se sont rendus au palais dans l'après-midi. Le roi a causé avec eux, ému de voir réunis autour de lui tous ses anciens camarades.

Une dépêche de Lisbonne au « Central News », dit que, contrairement à ce qu'on a annoncé, la cérémonie du couronnement du roi Manuel ne sera pas supprimée. Elle aura lieu le jour de l'ouverture du Parlement. A cette occasion, la cour suspendra pour un jour son deuil.

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni mardi au siège social, 9, rue de Valenciennes, sous la présidence de M. Delpech, sénateur, président.

M. Delpech annonce que le bureau du Comité va dresser un tableau de roulement de conférenciers qui seront mis à la disposition des Comités adhérents, et il invite les membres du Comité et tous les orateurs du parti à se faire inscrire.

On estime à 8.000 environ le nombre des Marocains qui entrèrent en ligne le 6; la méhalla de Moulai Hafid est manifestement démoralisée. Les Marocains, dont les pertes seraient plus considérables qu'on ne l'avait

Parti radical et radical-socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni mardi au siège social, 9, rue de Valenciennes, sous la présidence de M. Delpech, sénateur, président.

M. Delpech annonce que le bureau du Comité va dresser un tableau de roulement de conférenciers qui seront mis à la disposition des Comités adhérents, et il invite les membres du Comité et tous les orateurs du parti à se faire inscrire.

On estime à 8.000 environ le nombre des Marocains qui entrèrent en ligne le 6; la méhalla de Moulai Hafid est manifestement démoralisée. Les Marocains, dont les pertes seraient plus considérables qu'on ne l'avait

Parti radical et radical-socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni mardi au siège social, 9, rue de Valenciennes, sous la présidence de M. Delpech, sénateur, président.

M. Delpech annonce que le bureau du Comité va dresser un tableau de roulement de conférenciers qui seront mis à la disposition des Comités adhérents, et il invite les membres du Comité et tous les orateurs du parti à se faire inscrire.

On estime à 8.000 environ le nombre des Marocains qui entrèrent en ligne le 6; la méhalla de Moulai Hafid est manifestement démoralisée. Les Marocains, dont les pertes seraient plus considérables qu'on ne l'avait

Parti radical et radical-socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni mardi au siège social, 9, rue de Valenciennes, sous la présidence de M. Delpech, sénateur, président.

M. Delpech annonce que le bureau du Comité va dresser un tableau de roulement de conférenciers qui seront mis à la disposition des Comités adhérents, et il invite les membres du Comité et tous les orateurs du parti à se faire inscrire.

On estime à 8.000 environ le nombre des Marocains qui entrèrent en ligne le 6; la méhalla de Moulai Hafid est manifestement démoralisée. Les Marocains, dont les pertes seraient plus considérables qu'on ne l'avait

Parti radical et radical-socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni mardi au siège social, 9, rue de Valenciennes, sous la présidence de M. Delpech, sénateur, président.

M. Delpech annonce que le bureau du Comité va dresser un tableau de roulement de conférenciers qui seront mis à la disposition des Comités adhérents, et il invite les membres du Comité et tous les orateurs du parti à se faire inscrire.

On estime à 8.000 environ le nombre des Marocains qui entrèrent en ligne le 6; la méhalla de Moulai Hafid est manifestement démoralisée. Les Marocains, dont les pertes seraient plus considérables qu'on ne l'avait

Parti radical et radical-socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni mardi au siège social, 9, rue de Valenciennes, sous la présidence de M. Delpech, sénateur, président.

M. Delpech ajoute que le bureau du Comité a organisé trois importantes manifestations politiques, qui auront lieu prochainement à Rouen, Nîmes et Epinal.

Au nom du bureau, M. J.-L. Bonnet, vice-président du Comité, présente un rapport sur la situation politique et sur les élections qui ont eu lieu depuis la dernière réunion de janvier.

Au nom de la Commission du règlement et de la discipline, M. Postel présente un rapport sur l'élection sénatoriale de la Côte-d'Or. Le rapport propose l'exclusion de M. Muteau, député, et un blâme à M. Gage, conseiller général. Ces conclusions sont adoptées.

Au nom du bureau, M. J.-L. Bonnet, entretient le Comité exécutif de la validation de l'élection de M. Judet, député de la Creuse, et propose l'ordre du jour suivant :

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste émet le vœu que la Chambre des députés ne valide pas l'élection d'un candidat qui s'est engagé à distribuer à des particuliers ou à une œuvre quelconque, tout ou partie de son indemnité parlementaire, cette promesse de versement d'argent n'étant qu'une des formes de la corruption électorale.

Le Comité exécutif est également d'avis que la Chambre discute dans le plus bref délai possible, la loi sur la corruption électorale, votée par la Chambre en mars 1902, amendée et votée par le Sénat en janvier 1906.

A l'unanimité, cet ordre du jour est adopté.

Au nom de la Commission des finances, M. Bellenger présente son rapport sur la situation financière du Comité exécutif.

A la demande de M. Desvaux, le Comité exécutif décide de tenir à quinzaine une séance supplémentaire pour la discussion du rapport sur les fédérations départementales.

M. Moy fournit des renseignements sur la Seine-Inférieure.

**La commission de la séparation**  
La Commission de la séparation des Eglises et de l'Etat a reconstitué comme suit son bureau :

Président, M. Vallé.  
Vice-présidents : MM. Maurice Faure, Antoine Perrier ; ce dernier en remplacement de M. de Sal, décédé.  
Secrétaire : M. Saint-Germain.  
M. Maxime Lecomte est confirmé dans ses fonctions de rapporteur.

Les nouveaux commissaires MM. L. Pichon et Bienvenu-Martin, remplaçant les commissaires décédés, ont fait connaître l'opinion de leurs bureaux respectifs.

M. Pichon demande un examen attentif du projet relatif à la dévolution des biens ecclésiastiques et fait les plus expresses réserves sur le texte voté par la Chambre.

M. Bienvenu-Martin, au contraire, l'approuve entièrement.  
La Commission décide de commencer mardi son étude par l'audition de M. Briand.

**Les planteurs de tabac**  
Sur l'initiative d'un certain nombre de parlementaires, un groupe de défense des intérêts des planteurs de tabac de France s'est constitué et a formé ainsi son bureau :

MM. Chaumié, sénateur, président ; Fille et Vallée, vice-présidents ; MALVY et Victor Morel, secrétaires ; Saumande, questeur.

Une sous-Commission a été immédiatement nommée et chargée de l'examen des diverses questions se rattachant à la culture des tabacs.

M. Chaigne a été désigné comme rapporteur.

**Les réunions d'Evêques**  
Le cardinal Andrieu, évêque de Marseille, les archevêques d'Aix, d'Avignon, de Chambéry, les évêques de Montpellier, Nice, Annecy et Hierapolis se sont réunis à l'archevêché de Lyon, sous la présidence du cardinal Coullié, archevêque de Lyon.

La délibération des prélats a duré deux jours. Aucune communication n'est faite à la presse sur les questions étudiées par l'assemblée.

**Les chemins de fer de l'Etat**  
Le ministre des travaux publics et le ministre des finances ont déposé un projet réclamant un crédit supplémentaire de 1 million 793.440 francs au titre des chemins de fer de l'Etat pour l'exercice 1907.

Ce crédit a été ouvert par décret et le projet actuel a pour objet d'en régulariser l'emploi.

L'exposé des motifs contient un avis intéressant ; en effet, la plus grosse part de ce crédit supplémentaire est destinée à solder les indemnités pour pertes, avaries et retards.

On avait prévu, au budget de 1907, un crédit de 452.000 francs ; or, les sommes exigibles atteignent le chiffre de 1.120.000 francs ; l'augmentation est de 720.000 par rapport à 1906.

Cette majoration formidable du chiffre des indemnités à payer en 1907

pour pertes, avaries et retards est la preuve palpable de la mauvaise administration des chemins de fer de l'Etat.

### Petites Nouvelles

De nouveaux essais de la nouvelle mitrailleuse viennent d'avoir lieu à St-Etienne devant une commission d'officiers d'artillerie et de contrôleurs d'armes. Cette mitrailleuse peut tirer 650 coups à la minute. Elle se charge par bande de 25 projectiles et offre toutes facilités de tir désirables.

Le mariage du prince Ferdinand de Bulgarie avec la princesse Léonore de Reuss, sera célébré à Géra le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Le congrès national du parti socialiste allemand s'ouvrira le 6 septembre prochain à Nuremberg.

M. le ministre des colonies a confié l'organisation de la section coloniale à l'exposition de Toulouse, à M. Auricoste, directeur de l'Office colonial de Paris.

On a retrouvé le corps du canonnier, M. Rossignol, qui partit à la recherche du détachement égaré dans une tourmente de neige près de Blida.

La police de Bordeaux a arrêté Albinet, le fameux bandit, auteur de l'attaque contre le train d'Etampes.

En raison de l'attentat de Lisbonne, le président de la République n'assistera à aucune cérémonie ayant un caractère de fête durant le mois de février.

Les cinq républiques du centre de l'Amérique, Honduras, Salvador, Nicaragua, Guatemala, Costa-Rica viennent de signer un traité de paix et d'amitié. C'est le gouvernement de Costa-Rica qui a pris l'initiative des négociations.

### CHRONIQUE LOCALE

#### Manœuvres d'hier et de demain !

Navrés d'être éliminés de partout, nos adversaires ne décourèrent pas et comme ils savent qu'il leur est impossible de remonter le courant, de reprendre les places qu'ils occupèrent si longtemps, ils essayent des pires moyens pour jeter le trouble au sein de toutes les assemblées.

Ainsi, comme chacun le sait, dimanche 15 février doivent avoir lieu les élections générales pour la nomination des membres du bureau et des diverses commissions de la société agricole du Lot.

Cette société nouvellement reformée obtient tous les jours de nombreux résultats et s'accroît en adhérents.

Mais comme elle s'est reformée en dehors d'éléments désagrégeés, ça ne fait pas l'affaire des anabaptistes et de leurs quelques fidèles.

Le but vers lequel tous ceux-ci tendent, c'est donc de créer le plus possible de divisions au sein de cette société et d'essayer d'y pénétrer... à la faveur de ces divisions.

Belle revanche à prendre, pensent-ils.

Dès lors des manœuvres sont employées, et tout naturellement parmi ces manœuvres, il y a la confection de listes panachées en opposition à la liste des anciens membres du bureau.

On laisse dans ces listes les noms de quelques membres depuis longtemps connus, on en inscrit de nouveaux nettement hostiles à la société agricole nouvelle et on en efface les noms des principaux fondateurs de la société.

Ainsi truquées, ces listes dont on ne connaît (?) pas les auteurs sont adressées aux électeurs qui s'ils ne sont pas prévenus, pourront se laisser prendre à la manœuvre.

Et le tour sera joué, la revanche sera prise !!!

Nous ne pensons pas que la combinaison réussisse et nous le souhaitons bien. Mais ces combinaisons, ces procédés qui sont employés pour l'élection des membres du bureau et des commissions de la société agricole ne seraient-ils pas comme l'avant-propos des combinaisons et manœuvres que dans trois mois les anabaptistes et leurs quelques fidèles vont tenter contre les républicains ?

C'est une façon de se faire la main, cela, et puis nous devons nous attendre à tout de la part des bonzes de la coterie.

Ah ! comme il leur est pénible d'être relégués au dernier plan alors que toutes leurs ambitions, tous leurs desirs, toutes leurs manœuvres ont pour unique but : dominer, être les maîtres, partout et toujours !

Mais nous sommes tranquilles sur le sort qui est réservé aux gens qui n'agissent pas franchement ; ce sera, une fois de plus, la décevante, l'humiliante désillusion.

Et c'est bien tout ce qu'ils méritent !

LOUIS BONNET.

### Chants de victoire ? !

La presse libérale chante victoire ! « Encore une bonne journée pour le parti libéral ! », écrit le *Quercinois*, car, après M. Cadiergues voilà M. Fabre qui vient d'être proclamé élu par le Conseil d'Etat !

« Encore quelques coups de maille », lèts, encore quelques votes populaires, et ce Bloc qui pesa si lourd sur les épaules des indépendants, tombera définitivement en poussière. »

Vraiment, il n'y a pas lieu, à notre avis, de chanter victoire aussi fort.

Et en effet, quel résultat cela change-t-il, au sein de l'Assemblée départementale ? Aucun.

Lors des dernières sessions, M. Cadiergues siégea ; M. Fabre aurait pu y paraître et, s'il ne l'a pas fait c'était pour se poser en martyr, en victime intéressante des républicains de Montcuq auxquels il réclamait si grotesquement 80.000 francs de dommages intérêts pour préjudice à son intelligence !

Sans doute, nous aurions préféré voir siéger au Conseil Général, nos amis Laparra et Bénays, mais, nous le répétons, il n'y a pas lieu de la part de nos adversaires, de chanter si fort victoire, puisque la décision du conseil d'Etat ne change pas la majorité radicale du Conseil Général.

Et au surplus, est-ce que nos adversaires comptent comme une victoire le rejet des protestations contre les élus radicaux notamment le rejet de la protestation du maire la tomate d'Albas ?

Allons, le Bloc est toujours solide ; et contre lui, bien de ses adversaires s'y briseront encore !

LOUIS BONNET.

### Une Réponse

Notre ami M. Dulac adresse une seconde lettre au directeur de la feuille d'à-côté.

Monsieur le Directeur,

Vous vous êtes trompé en croyant avoir le droit de ne pas publier ma dernière lettre en entier.

Si vous persistez à ne pas l'insérer intégralement, je cessai de vous en demander à l'amiable l'insertion.

Le *Scalpeur* se tait et c'est vous qui commentez assez maladroitement. J'insiste lâchement, dites - vous, mais je signe Monsieur le Directeur.

Chez vous, au contraire, des anonymes insinuent qu'un commerçant dont la politique vous déplaît, est à la veille de quitter son commerce pour aller occuper une sinécure. On n'ignore pas que cette insinuation mensongère peut porter un grand préjudice au commerce. Mais au *Réformateur* d'aujourd'hui on n'est pas difficile sur le choix des moyens.

Le gros public qui est bon juge, a déjà dit que le *tâche* dans cette occasion, ça n'était pas moi.

Le public dit encore que, aux temps où le *Réformateur* était républicain, et où le vénéral M. Delprier le dirigeait, ce petit journal avait droit à l'estime des gens de cœur et des républicains. Ces temps sont finis ; je le regrette pour la nouvelle direction.

Enfin, Monsieur le Directeur, vous avez relevé que je ne répondais rien relativement au vœu Cognac. Il me serait pénible, en ce moment, de polémiquer même indirectement avec cet honorable collègue.

Et d'ailleurs, les électeurs cadurciens savent que votre campagne de la manufacture des tabacs est aussi injuste que toutes celles que vous menez contre la municipalité.

Vous attaquez avec une mauvaise foi si évidente qu'on n'a pas besoin de se défendre.

Je vous salue,  
Antonin DULAC,  
Conseiller municipal.

P. S. Vous me dispenserez, je l'espère, de vous forcer à insérer cette seconde lettre.

### Questions sur la chasse

De la *Dépêche* :

Divers chasseurs du Lot nous ont posé, relativement aux droits qui leur demeurent acquis après la clôture de la chasse du gibier sédentaire, une série de questions que nous avons groupées et auxquelles nous répondons aujourd'hui en bloc.

Il n'est pas permis (tout au moins s'expose-t-on à se voir dresser procès-verbal) de chasser la sauvagine dans les mares (appelées lacs par les cultivateurs du Lot).

La chasse au lapin avec fusil et furet est interdite aux personnes non munies d'un permis. Pour l'avoir ignoré trois chasseurs ont été tout récemment condamnés par notre tribunal correctionnel.

La chasse au sanglier, au contraire, peut être autorisée, même en temps de neige, par les maires des communes et sur le territoire de ces communes. Ces maires pourront requérir, à l'effet de détruire ces animaux, les habitants, qui

auront dès lors le droit d'utiliser n'importe quelles armes et tous chiens jugés propres à les chasser. Cette tolérance pour la chasse au sanglier s'explique parfaitement. D'abord, par ce fait que les sangliers produisent des ravages considérables dans les récoltes ; ensuite, parce que ces animaux changent souvent de repaire et, franchissant parfois dans une nuit des distances considérables, il convient de procéder à leur destruction aussitôt que l'occasion se présente.

Un chasseur de Catus nous demande s'il est permis de chasser le vanneau en voiture ou à cheval. Ce mode de chasse est interdit. On ne peut tirer en voiture, ni à l'aide d'une voiture, ni en se servant de chevaux ou de bestiaux quels qu'ils soient.

Enfin, on nous demande, d'autre part, si les gendarmes ont le droit de verbaliser contre les gens qui laissent errer des chiens dans la campagne. Nous répondons : oui. L'article 10 est formel à ce sujet.

Il spécifie que défense est faite aux propriétaires de chiens de chasse, de bergers ou autres de laisser errer ces animaux dans les terres non closes, cultivées ou en friches, ainsi que dans les bois, à quelque époque de l'année que ce soit.

Maintenant, voilà nos Nemrods prévenus. Qu'ils veillent à ne pas se mettre en contravention.

Au surplus, nous sommes à leur disposition pour répondre encore par la voie de la « *Dépêche* », à toutes les autres questions qu'ils croiraient devoir nous poser. — C.

### Habitations à bon marché

Le 30 Janvier dernier, M. le Préfet du Lot a procédé à l'installation du comité départemental de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale, crée conformément aux prescriptions de la loi du 12 Avril 1906.

Les membres de ce comité, désignés pour un tiers, par le Conseil Général du Lot et choisis pour les deux autres tiers parmi les délégués des directeurs des caisses d'épargne, des sociétés de secours mutuels, des comités d'hygiène, les ingénieurs, les Architectes et les personnes notoirement désignées par leur compétence et leur zèle en matières d'habitation à bon marché, ont pour mission d'encourager toutes les manifestations de prévoyance sociale, notamment la construction de maisons salubres et à bon marché.

Ce comité doit provoquer l'initiative des sociétés qui s'organiseraient en vue d'édifier des habitations pouvant être vendues ou louées à des particuliers. Divers avantages sont assurés par la loi à ces constructions, notamment l'exonération de la contribution foncière et de la contribution des portes et fenêtres, pendant 12 ans, à compter de l'achèvement des immeubles. Les mêmes avantages sont d'ailleurs accordés par l'Etat aux personnes qui individuellement voudraient construire des habitations à bon marché, soit pour les louer, les vendre ou les occuper personnellement.

Le nouveau comité réussira-t-il dans la tâche qui lui incombe ? On objecte que les agglomérations ouvrières n'ont que peu d'importance dans le département du Lot ; mais à défaut de grands centres industriels réunissant de nombreux ouvriers, il n'en existe pas moins dans notre département, beaucoup de ménages peu fortunés pour lesquels la question de logement est un problème souvent difficile à résoudre. C'est faire acte d'humanité que de chercher à faciliter à ces ménages la solution de ce problème, en leur assurant un minimum de frais, des locaux propres et hygiéniques. C'est le but poursuivi par les auteurs de la loi du 12 Avril 1906 et nous sommes assurés que les membres du Comité du Lot feront tous leurs efforts pour atteindre ce but dans notre région.

**Bibliothèque Populaire**  
L'assemblée générale des sociétés de la bibliothèque populaire aura lieu demain, dimanche 16 février courant, à dix heures du matin, à la mairie.

**Triste compatriote**  
Les journaux annoncent l'arrestation à Bordeaux, d'un de nos tristes compatriotes, Albinet, le fameux bandit qui, le 21 novembre dernier, commit à Etampes, l'attentat sur l'express 16 de Toulouse.

Albinet, Jean-Louis-Raymond, est, en effet, né à Figeac, le 22 avril 1873. Employé à la Compagnie d'Orléans, il fut révoqué au bout de quelques années pour indécrottableté, et le 19 janvier 1897, à la suite de vols importants commis dans des trains, il fut condamné par la cour d'assises du Cher à 20 ans de travaux forcés.

Relégué à la Guyane, Albinet parvint à s'en évader le 22 octobre 1903. C'est un redoutable bandit qui n'en est pas, comme on le voit, à son coup d'essai : c'est une bonne capture que vient de faire la police.

### Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors informe le public que la foire du 1<sup>er</sup> Mars tombant un dimanche est renvoyée au lendemain lundi.

Il rappelle aussi que les foires de Cahors restent fixées comme par le passé au Premier de chaque mois sauf celles du 3 Janvier, 3 Août, 3 Novembre et au premier samedi après le 10 de chaque mois.

Le Maire de Cahors,  
Dr Pierre DARQUIER.

### Rechargements cylindres

Opérations probables entre le lundi 17 et le samedi 22 février 1908

ROULEAU A VAPEUR N° 1

Chemin de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac. Répandage et cylindrage entre 9 k. 9 et 10 k. 630 (entre Flaynac et Douelle) ;

Chemin de grande communication n° 36, de Cahors à Belvèze. Répandage et cylindrage entre 17 k. 3 et 18 k. (vers Cambayrac) ;

Chemin de grande communication n° 37, de Castelnaud aux Forges des Arques, par Castelfranc. Répandage entre 11 k. 1 et 11 k. 6 (vers Sauzet) ;

ROULEAU A VAPEUR N° 2

Chemin de grande communication n° 7, de Vers à Pélaoc. Répandage et cylindrage entre 6 k. 5 et 7 k. et entre 5 k. 5 et 6 k. (vers Cours) ;

Chemin de grande communication n° 7, de Labastide-Murat à Lauzerte, par Cahors. Répandage et cylindrage entre 11 k. 1 et 11 k. 7 (vers Constans) ;

Dressé par l'ingénieur-voier de l'arrondissement.  
Cahors, le 14 février 1908  
LAGARDE.

### Les rengagés de la classe 1904

En raison de la situation très particulière de la classe de 1904, il a paru nécessaire au ministre de fixer avec précision le point de départ des rengagements souscrits par les diverses catégories de militaires appartenant à cette classe ou marchant avec elle. Le tableau ci-après qui reproduit les solutions déjà posées par les circulaires des 8 juillet, 21 septembre et 13 novembre, indique pour les divers cas qui peuvent se présenter les dates initiales de rengagements qu'il convient d'adopter :

**Catégorie de rengagés**  
Appelés de la classe de 1904 renvoyés dans leurs foyers le 20 septembre ou le 12 octobre 1907. — Date d'origine des rengagements : 1<sup>er</sup> octobre 1907.

Ajournés réformés temporairement — Date d'origine des rengagements : 1<sup>er</sup> octobre 1908.

Engagés volontaires de trois ans ayant souscrit leur engagement avant le 1<sup>er</sup> janvier 1905 et libérés avec la classe de 1904. — Date d'origine des rengagements : 1<sup>er</sup> octobre 1907.

Engagés de trois ans ayant souscrit leur engagement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 21 mars 1905 et libérés le 20 décembre 1907. — Date d'origine des rengagements : 20 décembre 1907.

Dispensés à un titre quelconque de l'obligation de l'activité comme ayant perdu leurs droits à la dispense. — Date d'origine des rengagements : Lendemain du jour où expire le temps du service complémentaire.

Dispensés ayant accompli le temps de service légal et reprenant volontairement du service en qualité de rengagés. — Date d'origine des rengagements : Date de la souscription du rengagement sans qu'elle puisse être antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1907.

Appelés et engagés ayant demandé à compléter trois ans de service. — Date d'origine des rengagements : Date de la signature du contrat.

Les rengagements qui auraient été souscrits sur des bases différentes de celles qui viennent d'être indiquées seront annulés et remplacés par des actes en conformité des dispositions qui précèdent. En outre, les autres avantages prévus par le décret du 25 janvier 1900 pour les militaires servant au-delà de la durée légale seront attribués aux rengagés à dater du jour fixé plus haut comme point de départ de leur rengagement.

**Le grand Criterium de printemps de L. U. V. F.**  
La Commission de l'U. V. F. signale aux coureurs amateurs licenciés de la France entière qu'ils sont invités à participer à l'une des épreuves du Grand Criterium de Printemps de l'U. V. F. organisé soit à Paris, Bordeaux, Agen, Toulouse, Nîmes, Marseille, Lyon, Reims, Le Havre, Nantes.

Chacune de ces épreuves devant être disputée au plus tard le Dimanche 13 Avril.

**Théâtre de Cahors**  
Nous rappelons que l'excellent troupe de M. Déo, du théâtre de Montauban, donnera sur notre scène le 18 février 1908, en représentation le délicieux opéra comique de

**CARMEN**  
TOURNÉE CHARTIER

Nous rappelons que c'est aujourd'hui, samedi 15 février courant, à

huit heures et demie du soir, que sera donnée, au théâtre de Cahors, la représentation de « Madame Sans-Gêne », pièce en quatre actes, dont un prologue, de M. Victorien Sardou, de l'Académie française.

### PROGRAMME DU 16 FÉVRIER 1908

Les Cadets (Allegro), Sousa.  
Le Chalet (Ouverture), Adam.  
España (Valse), Chabrier.  
Miss Hélyett (Fantaisie), Audran.  
Marche des échaussiers landais, Millot.  
Allées Fenelon, de 3 à 4 heures

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 15 février 1908

#### Naissances

Cavalié, Marcel, rue du Rempart, 8.  
Chabrier, Yves-Marcel, rue Dominici.  
Rascouilles, Henri aux Junies.  
Ban, Aimée-Odette, Avenue de l'Abattoir.

#### Décès

Bouscary, Henri-Etienne-Marius - Camille, employé de commerce, 23 ans, célibataire, Boulevard Gambetta, 29.  
Daudé, Gaston-Antoine, 13 jours, Impasse Siris, 4.  
Pichonnet, Louis, s. p. 77 ans, Hospice.

Renoux, Marie, dite Eugénie, s. p. 70 ans, célibataire, Boulevard Gambetta, 56.  
Poujet, Marie, s. p. veuve Cérés, 70 ans, rue du Four Sainte-Catherine.

#### Service des Pharmacies

La Pharmacie de service pour le Dimanche 16 février, sera :  
La Pharmacie FOURNIÉ  
Placé du Marché

### Nos DÉPÊCHES

#### Télégrammes reçus hier :

Paris, 14 février 1 h. 48 s.

#### Au Maroc

Un télégramme de l'amiral Philibert confirme l'occupation d'Azam-nour par les partisans d'Ab-el-Asiz. Un télégramme ajoute que le calme complet règne à Azagan.

#### Conseil des ministres

Le prochain conseil des ministres aura lieu mardi.

#### Expériences de tir

Des expériences de tir faites hier en rade de Toulon ont démontré la déficuosité des pièces d'artillerie du croiseur Victor-Hugo. Le ministre de la marine en a aussitôt été avisé.

#### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 15 février, 7 h. 44 m.

#### Au Maroc

Les Chaouias ont saccagé Settat et massacré une cinquantaine de Juifs.

#### Espions japonais

Sept japonais suspects ont été surpris au moment où ils prenaient le relevé topographique des Falaises Santamonica (Californie) où séjourne l'escadron américain.

#### L'escadre allemande au Maroc

Le bruit court à Madrid que l'escadre allemande visitera prochainement les ports du Maroc à la suite des événements actuels.

#### Victime d'une explosion

Un marin blessé à la suite de l'explosion du « Jeanne d'Arc » est mort hier à Gibraltar.

#### Mort du shah

Le bruit court à Vienne de la mort du Shah.

#### Arrondissement de Cahors

##### Luzech

Vérification des poids et mesures en 1908. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, M. Juliet, vérificateur, procédera à la vérification périodique des poids et mesures et instruments de pesage en suivant l'itinéraire ci-dessous dans le canton de Luzech.

Gaillac, sept heures un quart du matin, et Douelle, neuf heures du matin le 25 février ; Luzech, neuf heures du matin le 26 février ; et une heure du soir, le 26 février ; Parnac, sept heures et demie du matin, et Saint-Vincent, neuf heures du soir, le 27 février ; Albis, une heure et demie du soir, le 28 février ; Anglars-Juillac, sept heures et demie du matin, et Castelfranc, neuf heures du matin, le 2 mars ; Cambayrac, neuf heures du matin ; Sauzet, dix heures du matin ; Carnac-Rouffiac, deux

heures et demie du soir, et Villesèque, quatre heures et demie du soir, le 25 mai; Belaye, cinq heures et demie du soir, le 27 mai.

### Puy-l'Évêque

Conseil de révision. — C'est mardi prochain 18 février qu'aura lieu les opérations du Conseil de révision. Le banquet organisé à cette occasion par les hommes du canton appartenant à la classe 1887 aura lieu à onze heures et demie, chez M. Rouméas. Les intéressés sont priés de se faire inscrire avant lundi prochain, dernier délai.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

## Une victoire qui ressemble fort à une défaite

Les rares abonnés de la « Défense » ancien journal de l'abbé Magne, ont pu lire dans le numéro de dimanche dernier, sous la signature de M. G. Cadiergues — le continuateur de ce père dont le parti républicain de Figeac a conservé le souvenir plutôt joyeux — une longue élocution, pauvre d'idées, maigre de style, mais combien riche en épithètes de mauvais aloi. Nous n'en saurions assez recommander la lecture à nos amis républicains, car il est merveille d'admirer la facilité avec laquelle les représentants de la poignée de cléricaux que nous a légué la vieille bourgeoisie de nos causses, s'en vont ramasser au ruisseau les formules malsonnantes pour les lancer, avec une fatuité vraiment comique, à la tête de leurs adversaires politiques les plus estimés.

C'est la suite logique de cette campagne de violences grossières auxquelles le parti républicain est en butte depuis si longtemps. Nous sommes bien persuadés pour notre part, que le sympathique et dévoué M. Léopold Laparra, auquel de semblables aménités étaient réservées, ne s'en émeut guère. Il est dans tous les cas bien au-dessus d'elles comme au-dessus de leur auteur.

Et le but d'un pareil tapage? Annoncer au public que, tous comptes faits, tous calculs électoraux revus et corrigés, la fantastique majorité de M. Cadiergues s'est élevée, aux élections cantonales dernières, au chiffre terrifiant de 10 voix sur près de 4.000 électeurs!

Où 10 voix! Et cependant voilà l'homme qui à un an près à peine de distance, en mai 1906 avait obtenu, dans son canton, de ces mêmes électeurs, plus de six cents voix de majorité. Ah! il y a de quoi être vraiment fier! Quel grand pas accompli par la réaction que celui qui se mesure par cette énorme perte de suffrages!

Ge qui prouve que le parti républicain, que l'honorable M. Léopold Laparra et tous les amis dévoués qui l'ont suivi dans la lutte, ont malgré tout le droit d'être fiers du résultat obtenu par cet indéniable amoindrissement des troupes réactionnaires, c'est que le fait se produit dans le canton même de Lacapelle, qui passait jusqu'ici — et depuis le mois de mai 1906 plus encore — pour le fief intangible de la réaction.

Or voici maintenant ce fief divisé en deux fractions, en deux camps de forces à peu près égales, séparés par un écart de 10 misérables voix, avec un parti républicain désormais compact, discipliné et qui s'organise, avec par conséquent un gain incontestable de victoire pour l'avenir. C'est là une constatation matérielle qui en dit beaucoup plus que de grossières rodomontades bien faites pour mettre en relief la valeur plus que médiocre de celui qui — pour proclamer son « triomphe » — se voit contraint d'y recourir.

Nous sommes heureux, quant à nous, d'avoir constaté, au cours de cette période électorale, que la personnalité si populaire du jeune M. Laparra s'était révélée comme celle d'un homme de lutte qui, candidat pour la première fois à une fonction électorale, a serré son concurrent de si près que le résultat de la bataille est demeuré longtemps incertain.

Peu importe à la majorité du Conseil général que la voix de M. Cadiergues vienne se confondre avec celles de la minorité insignifiante qui siège à l'assemblée départementale, et que de plus. Ce qui importe, c'est de constater que la réaction cléricale a cessé de compter, dans le canton de Lacapelle, sur le chiffre imposant de suffrages qu'elle sut y trouver jadis.

La vérité est que partout aujourd'hui, les populations qui paraissent les moins clairvoyantes, saisissent la portée de la grande œuvre à accomplir en vue d'une décisive conquête de

l'égalité dans la vie sociale, de la justice dans la répartition de l'impôt. Elles commencent à se laisser pénétrer par le sentiment de leur droit au mieux-être. Combien de luttes n'a-t-il pas fallu subir avant d'entreprendre la mise en œuvre de nos grandes réformes fiscales et quelles résistances se font sentir encore, qui croulent un peu plus chaque jour, sous l'effort tenace et courageux de ceux de nos représentants qui ont su demeurer fidèles à la démocratie qui leur accorda sa confiance.

De cette situation dont on s'évertue à troubler la clarté, il faut que malgré tout, en dépit des mensonges les plus habiles, en dépit des avaries les mieux dosées, le peuple des campagnes se rende compte. Or il le fait, et ce n'est pas (bien au contraire) une élection de 10 voix, comme celle de Lacapelle, qui rendra vaine une aussi importante constatation.

Rechargements cylindres pendant la semaine du 16 au 23 février. — Cylindrage sur chemin de grande communication numéro 41 entre le cimetière et le bourg de Camboulié.

Répandage de matériaux et cylindrage sur chemin de grande communication numéro 41 entre 0 k. et 0 k. 5.

Répandage de matériaux sur chemin de grande communication numéro 13 entre le moulin de Laporte et Saint-Georges.

Société chorale. — En prévision d'un grand concours auquel prendra part notre excellente société chorale, cette société prie tous ceux qui voudraient en faire partie de venir le plus tôt possible se faire inscrire au siège de la société (salle de la mairie).

Théâtre municipal. — On nous annonce pour samedi 19 février une représentation extraordinaire de l'illustre vaudeville: Le Major Ipeca. Nos confrères disent le plus grand bien de la troupe. Nul doute dès lors qu'il n'y ait foule mercredi au théâtre.

### Bretenoux

Le Maire à poigne. — Le dimanche 2 février la commission administrative du bureau de bienfaisance était réunie par convocation régulière et toujours à la même heure tardive de huit heures du soir. Nos amis composant la majorité s'y rendirent tous. A peine furent-ils dans la salle des délibérations, que quatre ou cinq habitants de notre localité firent irruption et encouragés par le Maire et la minorité cherchèrent querelle à l'ordonnateur et au secrétaire. Le maire manqua de respect à M. Boyer, conseiller général qui, devant l'attitude du Maire et de ceux qui se trouvaient à l'irrégulièrement, se retira avec ses amis. Nous croyons savoir qu'une enquête est ouverte et qu'elle établira les responsabilités. D'autres convocations pour la même heure ont été adressées, mais les membres de la majorité n'y ont pas répondu. L'on se demande ici quelle sanction administrative M. le Préfet donnera à cette affaire. C'est à lui seul qu'il appartient de juger la conduite vraiment révoltante de ce Maire un peu trop à poigne. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

### Puybrun

Par excès de bonté! — Notre légendaire Capitaine, au geste large et généreux, qui pèche toujours par excès de bonté, considérant que lorsque son ventre ne fait pas de plus, tous les miséreux de sa chère commune ont bien diné, n'a pas encore fait établir la liste des indigents à qui le bureau de Bienfaisance distribue du pain pendant l'hiver.

Miséreux qui attendez en vain la distribution du pain, croyez bien que ce n'est pas aux deux notes favorites Réfaou Faré que vous devez ce retard, c'est uniquement par excès de bonté que M. le Maire, Président, Vice-Président, Ordonnateur et Secrétaire du Bureau de Bienfaisance, vous fait serrer la ceinture!

Où miséreux! C'est par excès de bonté comme toujours, car M. le Maire considérant que la vie de ce monde n'est rien, vous fait jeuner pour vous faire gagner une place au Paradis: Souffrez donc de la faim et du froid pour l'amour de ce bon et généreux Fracasse et le bon Dieu vous en sera reconnaissant! C'est la grâce que je vous souhaite.

Ainsi soit-il.

### O'KELPOIRE.

Les vingt-cinq francs S. V. P. — Il y a loindes paroles au porte-monnaie de nos ultra cléricaux. Un grand pêcheur afin d'obtenir des indulgences prit sur lui de faire vider les water-closets du curé et pour ce travail promet vingt-cinq francs à un ouvrier qui s'en acquitta consciencieusement. Mais est-ce parce que ce malheureux n'est pas électeur (étant de nationalité étrangère) qu'il attend encore après six mois les vingt-cinq francs? — Ou bien aurait-on l'audace de vouloir faire payer ces vingt-cinq francs aux contribuables?

Allons, un bon mouvement messieurs les cléricaux. Cotisez-vous s'il le faut, mais ce malheureux ne vit que de son travail et a besoin de ses vingt-cinq francs.

Jacques BONHOMME.

NOTA. — Le propriétaire de l'immeuble des écoles, nous informe qu'étant en instance de procès avec la commune (pago poison) au sujet du mauvais état des salles de classe, croit devoir remettre à plus tard ses explications.

Jacques BONHOMME.

Tout le monde content! — Depuis l'an dernier où ayant tenté la conciliation républicaine, je réussis si mal, je m'étais bien promis de mettre un bœuf sur ma langue, mais... qui a bu boire... et la langue me démange si fort que, ma foi, je parle.

On ergote depuis longtemps sur la question des écoles, pour aboutir à ce

joli résultat de ne pouvoir trouver un local pour l'adjoint, de faire fermer les écoles, d'être obligé à la construction d'un groupe scolaire.

Ah! s'il était ministre, ou simplement préfet, j'aurais vite trouvé une solution à ce problème si ardu. Mon idée, la voici, je l'expose sans espoir, car elle est trop simple et trop logique pour avoir des chances d'être acceptée. Il s'agit, tout en ménageant les intérêts des contribuables (dont je suis), d'assurer le meilleur service scolaire possible, en facilitant l'établissement de l'adjoint, que le conseil a demandé, mais dont il n'a pas assuré le logement.

Je laisserais l'instituteur et ses élèves là où ils sont actuellement, et j'adjoint au presbytère, qui n'est pas, à ce qu'il paraît, légalement loué au desservant, les deux écoles de garçons ne seraient qu'à une trentaine de mètres l'une de l'autre et auraient la même cour commune (la place publique!).

J'achèterais, au plus tôt au compte de la commune, pour y mettre les deux écoles de filles et d'enfantine, l'immeuble dit la Vicairie, quitte à loger provisoirement l'adjoint à l'extérieur, en y sacrifiant tout ce qu'il faudrait pour les réparations indispensables.

Les avantages de ma solution sont incalculables; elle donnerait satisfaction à tout le monde.

D'abord, (à tout seigneur tout honneur), au conseil municipal, qui a demandé un adjoint, qui demandait en mars à mettre les écoles au presbytère, qui veut aujourd'hui les mettre à la Vicairie.

Ensuite, au Comité, qui se plaint de longs temps de la location du presbytère au curé, au détriment des intérêts communaux, pour une somme dérisoire.

Aux contribuables qui ne seraient plus contraints à une dépense qui peut atteindre 50.000 francs, pour construire un groupe scolaire désormais inutile.

Aux pauvres, car la Vicairie, qui appartient au bureau de bienfaisance, ne resterait pas sans rapport.

Au Maire, qui n'en ayant plus besoin, est si heureux de s'en débarrasser.

Seuls, les bigots et bigotes pourraient se plaindre mais ils se consoleraient en pensant que les épreuves de cette vie sont compensées par la béatitude dans l'autre, et que comme aux pauvres d'esprit le royaume des cieux leur appartient.

### H.

### Cornac

Aux mécontents du Quercinois. — Permettez, messieurs les mécontents, à Jean des Ardennes de venir commenter ici votre si belle lettre ouverte à M. Lésacure (Jean).

Oh! mes amis, quelles trouvailles, quelles perles, y sont enchâssées! Ce n'est pas à coup sûr à Cornac qu'on eût trouvé un ouvrier assez habile pour aussi bien les disposer. Le fameux lapidaire qui les tailla ne résida pas chez nous.

Comme vous voilà devenus compatissants mes braves; comme votre cœur s'est tout à coup ouvert sous l'influence des injustices, sous le manque d'équité de ceux qui nous dirigent. Mais êtes vous bien sûrs que votre pitié soit bien placée?

Je vais essayer de vous démontrer le contraire.

Votre article, messieurs les prétendus « mécontents » est l'inspiration d'une seule personne qui ne trouvant pas à Cornac une plume suffisante pour traduire ses rancunes personnelles est allée la prendre au chef lieu de canton.

Là se tient en permanence un individu fléaux et méchant. C'est là que le métayer des Érables fut envoyé par son illustre second patron et chargé d'expliquer la situation économique de notre chère petite commune. Scandale, sinistre électoral, pluie de pièces de cent sous. Rien n'a manqué à la manœuvre sinon la vérité.

Quels sont donc les misérables sinistres qui n'ont pas reçu leur secours? Mais prendriez-vous donc par hasard le métayer des Érables pour un de ceux-là? Ne serait-ce pas plus tôt faire affront à un homme d'une aussi extraordinaire fierté que de lui octroyer comme une annuë une pièce de cent sous? Qui donc prétendrait le contraire à Cornac? Est-il besoin que sa fille est un des plus riches partis de l'endroit? Votre pitié est mal placée vous dis-je. Vous n'êtes point aussi philanthrope lorsque la porte des riches ultramontains de notre pays demeure obstinément close au nez des pauvres hères, suant la misère par tous les pores et réclamant un morceau de pain. Vous les envoyez chez nous alors, et pour mieux accentuer votre geste vous y joignez gratuitement l'insulte: « Allez chez les Républicains! »

Nous n'avons pas encore cela à notre actif. Si le métayer que vous protégez n'a pas sa pièce de cent sous, ce n'est pas ses collègues qui ne sont pas plus miséreux que lui, ne l'ont pas non plus.

Et parmi les sinistres secours, je relève quatre ou cinq noms féminins; n'est-ce pas à éternels farceurs que la cassette électorale aura du succès auprès d'eux?...

Ensuite, M. l'escogriffe Bretenousien, vous traitez notre Maire de valet de notre Conseiller général. Comme vous vous démasquez bien! et comme c'est bien de vous! En tout cas la domesticité doit en être douce et facile. Le patron est bon enfant, ceux qui servent sous son égide ne fient jamais connaissance avec les tribunaux, vous savez bien n'est-ce pas?...

Quant à vous jeune curé sans cure, qui exécutant les ordres d'un maître qui ne vous honore point, avez bien voulu nous assurer la lecture de votre journal, qu'il me soit permis de vous dire que l'air que vous respirez est vicié; que celui qui vous conseille était un homme de paix et de concorde tel qu'est le conseiller de M. Lesacure, vous ne ressemblez pas à cette heure à un vaisseau désarmé, à une âme en peine, ou à un avocat sans cause.

Et en Mai prochain, nous verrons

bien, nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler, mais ne vous faites point trop de mal pour ça. Vous nous avez pris des électeurs, gardez-les à Bretenoux et soyez en bénis!...

Les Républicains de Cornac sont très rassurés. Du reste ils sont là pour veiller au grain! Amen.

### JEAN DES ARDENNES.

### Saint-Pierre-Toirac

La foire. — Favorisée par un temps splendide, la foire du 12 a été très importante.

De nombreuses transactions ont eu lieu. Les cours étaient assez élevés.

### Aynac

Petites nouvelles. — Pour réparer la brèche faite à son budget par la loi de séparation, notre curé se serait, paraît-il, établi marchand de chandelles. Personne ne peut lui discuter ce droit, mais ce dont nous serions fort curieux, et ce que nos commerçants demandent à tous les échos, c'est de savoir si par hasard il paye la patente.

Puisque tous les commerces y sont assujettis, celui-là quoique pratiqué par un curé ne devrait pas, ce nous semble, en être plus exempt que les autres.

Courbez-vous, fiers Aynacois devant sa Majesté, le maire Bouche-en-cœur. Attention surtout de ne pas lui déplaire car le gaillard n'est pas très commode.

Conseillé par le grand Cahut, son premier ministre, il n'entend pas de répliquer. Pour ce ritelet de village n'existe pas de loi, ses caprices en tiennent lieu, sans refus-t-il d'inscrire sur les listes électorales un ouvrier qui travaille depuis plus de six mois dans la commune où il va s'établir.

Nous voudrions bien savoir les motifs que peut invoquer à ce sujet M. le maire, attendu que le dit ouvrier a une conduite irréprochable, et qu'il lui a présenté, en règle et en temps opportun, le certificat de radiation de la commune où il habitait auparavant.

Voilà comment notre officier municipal respecte nos lois et en particulier la loi électorale. Il préfère subir le joug de quelques personnalités qui le conduisent de bêtise en bêtise. Tant pis pour lui, mais en attendant ses administrés en souffrent.

### ANATOLE.

### Saint-Perdoux

Conférence agricole. — Dimanche prochain, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, donnera une conférence dans la salle de la mairie, à dix heures et demi du matin.

Sujet; Amendements; Engrais chimiques; Crédit agricole.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Rechargements cylindres. — Opérations probables du lundi 17 au samedi 22 février 1908.

1° Chemin de grande Communication n° 14 de Marcellac à Cressensac par Gramat. Continuation du cylindrage entre le Saut de la Pucelle et le village de Blanat.

2° Chemin de grande Communication n° 21 de Saint-Céré à Masclat par Payrac. Répandage et cylindrage entre 16 kil. 100 et 16 kil. 700 partie comprise entre la station de Rocamadour et le village de l'Hospitalet.

### Souillac

Les Prévoyants de l'Avenir. — MM. les membres de la 1635<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir sont prévus que l'assemblée générale statutaire et obligatoire pour l'année 1908 aura lieu le dimanche 23 février à 2 heures du soir, salle de la mairie.

Présence de rigueur.

Accident grave. — Jeudi dernier, M. Tereyrol, charretier, occupé à transporter les matériaux servant au nivellement du nouveau jardin public, fut, par suite d'une déviation de terrain qui entraîna la charrette, pris entre une colonne de pierre et un brancard, qui lui fractura le sternum.

M. le docteur Rebière, qui donna les premiers soins au blessé, considère cet accident comme grave.

### Vayrac

Foire du 17 février. — Nous croyons devoir rappeler aux nombreux étrangers qui fréquentent nos foires que celle du 17 courant est l'une des plus renommées de la région.

Le concours des bœufs gras ayant lieu ce jour là, MM. les bouchers trouveront donc, surtout cette année, des bœufs gras en quantité et de très bonne qualité, qui donneront sûrement complète satisfaction à leur clientèle.

Le concours aura lieu à onze heures du matin, et les palmes seront décernés immédiatement après.

### Beaumont

Nomination. — Nous apprenons avec grand plaisir que Mme Bessières, fille de notre sympathique ami Bouquet, président du comité radical-socialiste de Beaumont, est nommée receveuse des postes à Lauzès.

Nos bien sincères félicitations.

### Optimisme

Quand Dieu créa le monde, il fit bien chaque à côté de l'épine il mit la douce rose; [chose: Mais pour nous gêner mieux, après du lavabo, il a dit à Vaissier de placer le Congo.

Marquise de H. au savonnier Victor Vaissier.

### Bibliographie

Le grand événement littéraire du jour est la Jeanne d'Arc, d'Anatole France. On trouvera, cette semaine, dans les Annales une magistrale étude d'Émile Faguet sur ce livre qui fait tant de bruit, ainsi que

## CAFE DE MALT KNEIPP

Onge malade et torréfié par procédé breveté. — Très digestif et rafraîchissant. MEILLEUR — PLUS HYGIÉNIQUE — 4 FOIS MOINS CHER que le CAFE Toutes Epicerias: 30 centimes la 1/2 livre. — VENTE ANNUELLE: 50 Millions de K<sup>g</sup>. — Usine à JUVY (S.-et-Oise).

des fragments de l'ouvrage et de belles illustrations s'y rapportant. Ce même numéro, très complet, renferme la suite des mémoires inédits de Rostoptchine sur l'Incendie de Moscou, des articles d'actualité de Paul Marguerite, Adolphe Brisson, Miguel Zamacois, Yvonne Sarcy, et, dans un supplément théâtral gratuit, une délicieuse comédie d'Henri Lavedan.

Partout: 25 centimes. Abonnements: 10 fr. par an; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Journal de l'Université des Annales, de plus en plus intéressant et goûté des jeunes filles, auxquelles il s'adresse spécialement, contient la sténographie des conférences d'Edmond Haraucourt (La Fontaine anarchiste); Auguste Dorchain (Auguste Barbier); Gaston Ragot (La légende du Tannhäuser); G. de Dubor (Les Chants Finlandais)... Nombreuses illustrations documentaires.

En vente partout; le numéro: 60 centimes. Abonnements: 10 fr. par an (prix de faveur accordé aux abonnés des Annales)

Parents, veillez sur vos enfants! L'article que Mon Dimanche publie en tête de ses colonnes: « Voleurs d'Enfants » vous apprendra comment on s'y prend pour vous enlever vos chers bébés et combien il est difficile de les reconquérir ensuite. Pour nous déridier, vous trouverez dans le même numéro un désopilant monologue illustré: « La Pêto de ma Femme », un grand homme en pantoufles, souvenirs inédits, tout à fait captivants, sur « Balzac », « L'Allemand tel qu'on le parle », par Léo Claretie; un drame récit: « Bagues de mort et d'amour », un grand roman illustré, de nombreuses variétés, des conseils, recettes et renseignements pratiques, une page pleine de jeux pour les enfants complètent cette revue parfaite de toute la famille. Mon Dimanche paraît chaque vendredi et ne coûte que 10 centimes. Demandez-en des numéros spécimens à l'Administration, 4, rue de la Vieille, Paris (1<sup>er</sup>), qui vous les enverra gratis et franco.

### MARCHE DE LA VILLETTE

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrêmes	
			viande net	poisds vif
Bœufs....	1.322	1.267	1 18 à 1 60	59 à 92
Vaches....	440	425	1 04 à 1 54	52 à 92
Taureaux....	220	214	1 02 à 1 34	51 à 73
Veaux....	1.497	1.317	1 68 à 2 30	91 à 141
Moutons....	15.434	14.050	1 76 à 2 40	88 à 120
Porcs....	3.817	3.818	1 60 à 1 80	1 12 à 1 26

### MARCHE DE BORDEAUX

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrême	
			Viande nette	
Bœufs.....	224	164	» 62 à » 76	
Vaches.....	33	22	» 48 à » 65	
Veaux.....	98	50	» 85 à 1 00	
Moutons.....	561	351	» 90 à 1 05	
Agneaux.....			» 75 à » 70	
Porcs.....	1.630	1.510		

## Si vous voulez avoir des PORCS

GROS, GRAS, ROSES, Toujours de bon appétit, Demandez à votre pharmacien, La poudre Américaine du D<sup>r</sup> Jacob. Prix de la boîte à fr. 25

DEPOT A CAHORS:

pharmacie ARTIGUE

A PRAYSSAC:

pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS:

pharmacie VIGOUROUX

A CASTELFRANC

### Ventes, achats et échanges de propriétés

On désire acheter Châteaux anciens ou modernes avec ou sans terres de cultures. Urgent. S'adresser à M. L. VITRAC, banquier et courtier en immeubles à Sarlat (Dordogne).

### UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco, par courrier et enverra les indications demandées.

### Atelier de Tapisserie

## JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

### Bulletin Financier

Paris, 14 février. La réponse des primes qui s'opère aujourd'hui ne donne aucune animation

**Chemin de fer d'Orléans**

Une intéressante innovation à la gare de Paris Quai-d'Orsay

Rappelons que la Compagnie d'Orléans vient de mettre en service des omnibus et coupés automobiles pour le transport rapide des voyageurs et de leurs bagages de la gare de Paris-Quai-d'Orsay à domicile et vice-versa. Ces automobiles desservent les principaux trains. Les demandes sont reçues dans toutes les gares du Réseau qui fournissent tous renseignements utiles.

**Billets d'excursions**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

**Cartes d'excursions en Touraine**

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Bazangé, de Tours à Givères, de Bazangé à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone délimitée ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

**A VENDRE**

à l'amiable  
EN DÉTAIL ET PAR LOTS  
avec faculté d'échanger

Le dimanche 23 Février 1908, à 3 heures, à l' Auberge FRANCOIL, de Lentillac, près Lauzès (Lot)

**La propriété de DANTONNET**

comprenant : Maison de Maître sur un mamelon, avec grand potager, ombrages, eaux vives, etc... et

**DEUX DOMAINES voisins ET DES BOIS**

Le tout d'environ 150 hectares JOUISSANCE AU 20 MARS 1908

Epingles 3 0/0 en sus des prix Les acquéreurs choisiront leur notaire

S'adresser pour traiter à M. MALGRAS, de Moulins (Allier) ou à M. COURNÈDE, son représentant à Cahors.

Le propriétaire géant : A. COUESLANT

Alsacien marié, 35 ans, connaissant à fond l'Agriculture et la Viticulture, demande gérance ou emploi correspondant. Excellentes références. Ecrire BOLL, Dr « Journal d'Alsace » à Strasbourg.

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOME

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME



**LACTINA SUISSE**

ALIMENT POUR VEAUX  
Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900  
Médaille d'Or, Expos. Univ. Liège 1905  
Aliment complet, remplaçant avec une économie le lait naturel pour l'élevage et l'élevage des veaux et porcelets. — 22 ANS DE SUCCÈS.  
USINE : Place des Charpenettes, LYON.  
On demande des dépositaires ou si l'on n'en existe pas encore, La "LACTINA SUISSE" se trouve chez MM.

Syndicat Agricole du Lot à Cahors. — L. Bourrières, épicer à Ste-Alauzie. — L. Lagaspie, pharmacien à Catus. — E. Espinasse, épicer à Limogne. — Demeaux, grainetier à Montcuq. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — Léon Doulaou, épicer à Cahors. — A. Cayrol, grainetier à Lacapelle-Marival. — F. Martigoutte, épicer à Assier. — Francis Ste-Marie, sellier à Latronquière. — Lamothe et Chansard, négociants à St-Céré. — Souladie jeune, épicer à St-Céré. — L. Landes, pharmacien à Gramat. — V.-E. Doumer, pharmacien à Labastide-Murat. — Frédéric Merlange, épicer à Martel. — Rouves, grainetier à Souillac. — M. Bourès, pharmacien à Puybrun. — Aug. Mouisset, grainetier à Fumel (Lot-et-Garonne).

**Grande Pharmacie de la Croix-Rouge**

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS  
(EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION  
PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés  
OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE  
BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK  
Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra  
Savon de toilette anglais marque GIBBS

**Paul GARNAL**

PHARMACIEN DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot  
Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif  
LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE  
est sans contredit

**LA PHOSPHIODE**

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'ode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engagements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

Etude de M<sup>e</sup> J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot)  
Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL et MALRIEU

**VENTE SUR LICITATION**

Adjudication fixée au Vendredi treize mars mil neuf cent huit, à deux heures du soir, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Labernade.

En exécution d'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Figeac, le quinze novembre mil neuf cent sept enregistré et signifié.

Il sera procédé le vendredi treize mars mil neuf cent huit, à deux heures du soir à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice, à Figeac, boulevard Labernade, par devant Monsieur MAGE, juge près le dit tribunal commis à cet effet, ou à son défaut devant M. DUSSEY, juge suppléant au même siège, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci après désignés dépendant de la succession des époux LAFAGE Joseph et Anne ARCHIMBAL en leur vivant demeurant à Autoire.

Cette vente est poursuivie à la requête de M<sup>onsieur</sup> Octave LAFAGE, propriétaire demeurant et domicilié à Seyquet, commune de Gramat ;

2<sup>e</sup> Madame Joséphine LAFAGE, épouse de Monsieur Philippe CHAPOU, sabotier et ce dernier qui l'assiste et l'autorise tous deux demeurant ensemble à St-Céré.

3<sup>e</sup> Madame Louise LAFAGE, épouse de Monsieur THOMAS Léopold et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, tous deux propriétaires demeurant et domiciliés au Mas-de-Marty commune de Mayrinhac-Lentour.

4<sup>e</sup> Madame Rosa LAFAGE, épouse de Monsieur Henri SÉNIER-GUES et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, tous deux propriétaires demeurant et domiciliés à Gaubert commune de Prudhomat.

5<sup>e</sup> Madame Eugénie LAFAGE, sans profession veuve de Monsieur Jean-Pierre SOULHAC, demeurant et domiciliée à Autoire.

Licitants ayant M<sup>onsieur</sup> LOUBET pour leur avoué.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>re</sup> Madame Eulalie THOMAS, sans profession, veuve de Monsieur François LAFAGE, demeurant et domiciliée à Massou, commune d'Autoire prise au nom et comme tutrice légale de ses quatre enfants mineurs 1<sup>er</sup> Alain ; 2<sup>e</sup> Aline ; 3<sup>e</sup> Marie Eugénie ; 4<sup>e</sup> Octave LAFAGE, issus de son mariage avec le sieur François LAFAGE décédé ;

2<sup>e</sup> Madame Maria-Aline LAFAGE, sans profession, veuve du sieur Henri DECROS, la dite dame demeurant à Tarbes, avenue Hoche, n<sup>o</sup> 10.

Co-licitants défaillantes. D'autre part,

Et encore en présence de Monsieur Octave LAFAGE sus-nommé pris en qualité de subrogé tuteur des mineurs LAFAGE sus-nommés, nommé à ces fonctions suivant délibération du conseil de famille tenu sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Saint-Céré le vingt-quatre octobre mil neuf cent sept, enregistré.

D'uné dernière part.

**DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE**

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

**Lotissement ET MISES A PRIX**

Premier lot  
Le premier lot comprendra les

immeubles situés sur la commune de Gramat consistant en :

1<sup>o</sup> Une grange et patus situés au lieu dit « Seyquet » commune de Gramat, portés à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 308, section H, pour une contenance de deux ares vingt centiares, première classe, d'un revenu présumé de un franc soixante-trois centimes.

2<sup>o</sup> Une pâture située au lieu dit « Bonnet-Bas » même commune, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 736, section B, pour une contenance de cinquante huit ares, vingt-sept centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu présumé de cinq francs vingt-six centimes.

3<sup>o</sup> Une terre située au même lieu portée à la même matrice cadastrale, sous le numéro 730, section B, pour une contenance de trois hectares, cinquante ares, cinquante centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de cent quarante-six francs soixante centimes.

4<sup>o</sup> Une pâture située au même lieu, portée à la même matrice cadastrale, sous le numéro 738, section B, pour une contenance de treize ares, vingt centiares, première classe, d'un revenu présumé de un franc quatre-vingt-dix huit centimes.

5<sup>o</sup> Un jardin sis au même lieu porté à la même matrice cadastrale, sous le numéro 739, section B, pour une contenance de quatre ares, première classe, d'un revenu présumé de deux francs quatre-vingt-seize centimes.

6<sup>o</sup> Un jardin sis au même lieu, porté à la même matrice cadastrale, sous le numéro 740, section B, pour une contenance de trois ares,

quatre-vingt centiares, première classe, d'un revenu présumé de deux francs quatre-vingt deux centimes.

7<sup>o</sup> Une pâture située au même lieu, portée à la même matrice cadastrale, sous le numéro 741, section B, pour une contenance de quatre ares, trente centiares, première classe, d'un revenu présumé de soixante-quatre centimes.

8<sup>o</sup> Un sol et patus situés au même lieu, portés à la même matrice cadastrale, sous le numéro 742, section B, pour une contenance de quinze ares, première classe, d'un revenu présumé de onze francs dix centimes.

9<sup>o</sup> Une terre située au même lieu, portée à la même matrice cadastrale, sous le numéro 743, section B, pour une contenance de un hectare, un are, soixante-dix centiares, première et deuxième classes, d'un revenu présumé de soixante-quatre francs quatorze centimes.

10<sup>o</sup> Une terre située au lieu dit « Bonnet-Haut », portée à la même matrice cadastrale, sous le numéro 754 P, section B, pour une contenance de cinq hectares, cinq ares, quarante centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de cent soixante-dix-huit francs quarante-neuf centimes.

11<sup>o</sup> Un pré situé au lieu dit « Bonnet-Bas », porté à la même matrice cadastrale, sous le numéro 735 P, section B, pour une contenance de dix-neuf ares, trente-huit centiares, deuxième et quatrième classes, d'un revenu présumé de dix-sept francs sept centimes.

12<sup>o</sup> Une terre sise au lieu dit « Combettes », portée à la même matrice cadastrale, sous le numéro 469 P, section B, pour une contenance de dix ares, quatre-vingt centiares, première, deuxième et

troisième classes, d'un revenu présumé de cinq francs quatre-vingt centimes.

13<sup>o</sup> Un bois situé au lieu dit « Bonnet-Haut », porté à la même matrice cadastrale, sous le numéro 755, section B, d'une contenance de quarante ares, cinquante centiares, première et deuxième classes, d'un revenu présumé de douze francs vingt-deux centimes.

**Propriétés bâties**

14<sup>o</sup> Une maison située au lieu dit « Bonnet-Bas », portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Gramat, sous le numéro 743, section B, deuxième classe, d'un revenu présumé de vingt-deux francs cinquante centimes.

Elle est bâtie en pierre et couverte en tuiles ; elle comprend, un rez-de-chaussée à usage de maison et galetas au dessus.

Le rez-de-chaussée comprend une grande cuisine, une chambre et une cave.

Dans la cuisine se trouve une dièrre, la porte d'entrée de la maison est au couchant ; il existe deux fenêtres au couchant.

A côté de la maison se trouvent :

1<sup>o</sup> un four et fournil bâti en pierres couvert en tuiles ;

2<sup>o</sup> une grange bâtie en pierres couverte en tuiles, comprenant grenier à foin et écurie pour les bœufs au-dessous ;

La porte d'entrée de la grange est au levant, celle de l'écurie au nord ;

3<sup>o</sup> une autre grange bâtie en pierre, couverte en tuiles, servant de hangar, pour remiser les chars et la paille.

et enfin au-dessus de la chambre le pigeonnier.

Un escalier en pierre au dehors conduit à la chambre.

Les immeubles ci-dessus forment un domaine d'un seul tenant qui est traversé par un chemin qui doit être la propriété des vendeurs.

Il confronte dans son ensemble d'un côté avec chemin qui part de Lavergne et va rejoindre la route de Prangère et passe à côté de la grange, au nord avec pré de Messieurs Darnis et Lafeuille de Gramat, au levant avec pré Hérel, au midi avec propriété Cassayré.

La mise à prix de ce lot sera de douze mille francs, 12.000 f.

**Deuxième lot**

Le deuxième lot comprendra l'immeuble situé sur la commune d'Autoire :

Une vigne située au lieu dit « Enlamazet », commune d'Autoire, portée à la matrice cadastrale de la dite commune d'Autoire sous le numéro 375 section A pour une contenance de 14 ares, première et deuxième classes, d'un revenu présumé de onze francs vingt centimes.

Cette vigne confronte avec propriété Delprat et chemin public.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, 200 f.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Gramat, canton du dit et arrondissement de Gourdon et sur la commune d'Autoire, canton de Saint-Céré et arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé

par M<sup>onsieur</sup> LOUBET, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuites de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus indiqués en deux lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix savoir :

Le premier lot sur la mise à prix de douze mille francs, ci..... 12.000 f.

Le deuxième lot sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 f.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le treize février mil neuf cent huit.

J. LOUBET, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>onsieur</sup> LOUBET, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Labernade, qui, comme tous ses confrères, exerçant près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.